

## LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE D'ICI À 2022 NE DOIT PAS SE FAIRE SANS L'AVIS DES USAGERS ET DES AGENT-E-S !

Pour la **FA-FP**, les décisions présentées hier matin par le Premier ministre dans le cadre du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) ne pourront s'imposer qu'à la condition d'avoir été largement soutenues par les conclusions de la consultation sur le Forum Action publique.

La **FA-FP** considère que les décisions abordées hier matin ne reflètent en rien les aspirations des usagers et des agent-e-s et ne peuvent à ce stade appuyer leur légitimité sur une large consultation démocratique !

Citons pour exemple :

- la remise en cause des instances représentatives sur le modèle des ordonnances « Travail » : pour la **FA**, il faut au contraire donner aux instances de dialogue social (CAP - CT - CHSCT) les moyens de fonctionner conformément au statut. La fusion des instances sous la forme d'un Comité social économique, comme c'est le cas dans le secteur privé, ne répond en rien aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail !
- la mise en place d'une rémunération plus individualisée et liée au mérite : pour la **FA**, ce sont les collectifs de travail qu'il faut encourager dans l'intérêt des usagers. Pour reprendre un sujet d'actualité, la rémunération au mérite dans un EHPAD sera t'elle un jour calculée sur le nombre de toilettes réalisées en une heure ?
- l'accompagnement des reconversions sous la forme de départs volontaires vers le secteur privé : la **FA** rappelle que ce dispositif n'est pas nouveau, en a t'on mesuré l'efficacité et les conséquences ?
- un élargissement du recours aux contrats pour donner davantage de souplesse dans les recrutements : avec déjà 20 % de contractuel-le-s, la **FA** considère que la « souplesse » en matière de recrutements a déjà atteint ses limites
- la mise en place d'indicateurs de résultats et de qualité de service : pour la **FA**, ce sont surtout les moyens permettant d'assurer de manière satisfaisante les missions de service public qu'il faut mettre en place avant d'évaluer la qualité de service.

Dans le même temps, la **FA** constate qu'aucune décision n'apparaît en matière de prise en compte des facteurs de pénibilité, voilà pourtant l'un des sujets qui devraient être au cœur des réflexions sur la Fonction publique à l'horizon 2022 !

Vous partagez l'analyse de la **FA** ? Dites-le sur le Forum Action publique !

<https://www.forum-action-publique.gouv.fr/>

Il n'est jamais trop tard pour défendre le service public !

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA** un autre syndicalisme est possible !